

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 8

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 22/02/2021

Date d'affichage : 24/02/2021

**de la commune de COGOLIN
séance du MARDI 02 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un et le deux mars à 14 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Régine RINAUDO – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS :

Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Patrick GARNIER à Marc Etienne LANSADE / Corinne VERNEUIL à Elisabeth CAILLAT / Michaël RIGAUD à Gilbert UVERNET / Isabelle BRUSSAT à Audrey RONDINI-GILLI / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La ville de Cogolin propose toute l'année dans le cadre des activités mises en place par la base nautique municipale, la découverte, l'initiation et le perfectionnement sur différents supports nautiques (dériveurs, planches à voile, catamarans, sup-paddles, kayaks) pour tout public, de l'enseignement en compétition et d'animations de loisirs nautique pour tous.

Cet établissement fonctionne, toute l'année, à l'exception des vacances de Noël, du lundi au samedi (suivant la période), y compris pendant la saison estivale (juillet, août) selon un calendrier précis.

N° 2021/019

FIXATION DES TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE

CM du 02/03/2021

N° 2021/019

FIXATION DES TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE

STAGES NAUTIQUES :

Vacances d'été et petites vacances (hiver/printemps/Toussaint) :

Tarifs à la séance - durée : 2 heures

Kayak/sup-paddle : 15,00 €

Planche à voile : débutant et confirmé : 20,00 €

Optimist débutant et confirmé : 20,00 €

Catamaran : 30,00 €

Journée 10h/16h : 45,00 €

Ces stages se dérouleront pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi (Sauf jours fériés)

SORTIES ENCADREES :

Support kayak / sup-paddle :

Durée : 2 heures - tarif : 15,00 € par personne

Durée : 2 heures - tarif adhérent : 7,50 € par personne

Support catamaran et dériveur :

Durée : 2 heures - tarif : 20,00 € par personne

Durée : 2 heures - tarif adhérent : 10,00 € par personne

COURS PARTICULIERS :

Durée : 1 heure - tarifs :

➤ Optimist : 30,00 €

➤ Dériveur : 30,00 €

➤ Planche à voile : 30,00 €

➤ Catamaran : 60,00 €

Tarifs préférentiels sur les stages et sorties encadrées et cours particuliers

➤ Pour les adhérents à l'année : - 50 % sur les tarifs pratiqués

LOCATION (selon disponibilité) :

Durée : 1 heure - tarifs :

➤ Kayak solo : 10,00 €

➤ Kayak double : 15,00 €

➤ Sup-Paddle : 15,00 €

➤ Dériveur : 20,00 €

➤ Catamaran : 40,00 €

ANNIVERSAIRE NAUTIQUE :

Durée : 1 heure

Activités nautiques (support : dériveurs, kayaks, sup-paddles...)

: 60,00 € pour 10 enfants

CM du 02/03/2021

N° 2021/019

FIXATION DES TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE

ACTIVITES NAUTIQUES A L'ANNEE :

La base nautique municipale propose tout au long de l'année à ses adhérents, l'apprentissage et la pratique des activités nautiques en loisir et en compétition.

Pour une pratique loisir :

Tarifs pour les résidents à Cogolin :

Cotisation annuelle : 30,00 €

Tarifs pour les non-résidents à Cogolin :

Cotisation annuelle : 50,00 €

Pour une pratique d'entraînements et de compétitions :

Tarifs pour les résidents à Cogolin :

Cotisation annuelle : 50,00 € + tarif licence FFV

Tarifs pour les non-résidents à Cogolin :

Cotisation annuelle : 70,00 € + tarif licence FFV

Prix et types de licences 2021

Prix des licences approuvé en conseil des ligues et bureau exécutif :

Licence club adulte : 58,50 € (dont primo)

Licence club jeune : 29,50 € (dont primo)

Licence temporaire 1 jour : 15,50 €

Licence temporaire 4 jours : 30,00 €

Passeport voile : 11,50 €

GARDIENNAGE :

La base nautique propose dans la limite de ses possibilités le gardiennage de matériels nautiques (PAV, kayak, bateaux...) dans ses locaux (septembre à juin) et sur sa concession.

Tarifs :

➤ A l'année : 80,00 € + adhésion

➤ A la semaine : 40,00 €

ACTIVITE YOGA – AQUAGYM :

La base nautique propose également durant la saison estivale l'activité yoga sur la plage ou sur paddle ainsi que l'activité aquagym pour la saison estivale

Tarifs : 7,00 € par personne et par séance

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le **10 MARS 2021**  *2021/278*
ID : 083-218300424-20210302-2021_019-AR

CM du 02/03/2021

N° 2021/019

FIXATION DES TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE

ACTIVITES NAUTIQUES A DESTINATION DES ECOLES ET CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES GROUPES :

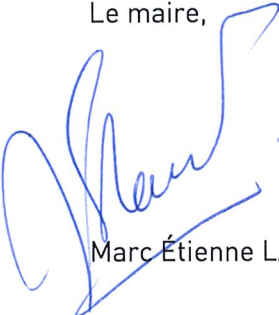
Activités voile	: 6,50 € par élève et par séance
Activités kayak et sup-paddle (exclusivement)	: 6,00 € par élève et par séance
Activités « jeux nautiques »	: 4,00 € par élève et par séance

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

DE FIXER les tarifs, comme exposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Étienne LANSADÉ

